

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2014, à la salle du conseil « J.-Anthime-Lalande », à dix-neuf heures trente, à laquelle séance étaient présents(es) :

Monsieur le conseiller :	Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller :	Louis-Philippe Poirier
Madame la conseillère:	Diane L'Heureux
Monsieur le conseiller :	Ignace Denuette
Madame la conseillère:	Nathalie Auger
Madame la conseillère :	Carole Tremblay

formant quorum sous la présidence de :
Monsieur le maire Georges Décarie

Monsieur Robert Généreux, secrétaire-trésorier et directeur général, était également présent.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour amendé
- 1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 25 juin 2014
- 1.3 Autorisation de paiement des comptes de juin 2014
- 1.4 Transferts budgétaires
- 1.5 Désengagement du surplus accumulé réservé
- 1.6 Fondation pour l'environnement de la MRC d'Antoine-Labelle, entériner l'aide financière pour la Caravane de l'environnement
- 1.7 Appui à la municipalité de Kiamika – contrat pour le déploiement d'Internet haute vitesse – MRC d'Antoine-Labelle
- 1.8 Tournoi de golf annuel de la Fondation CHDL-CRHV
- 1.9 Adoption des prévisions budgétaires 2014 révisées de l'Office municipal d'habitation de Lac-Nominique
- 1.10 Retrait de la municipalité de Nominique au Regroupement Laurentides-Outaouais de l'Union des municipalités du Québec
- 1.11 Adhésion à titre de membre de la Mutuelle des municipalités du Québec
- 1.12 Nomination d'un maire suppléant
- 1.13 Entériner la mesure disciplinaire pour l'employé 20-503
- 1.14 Déployer le drapeau acadien à l'hôtel de ville, du 8 au 24 août 2014

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Tournoi de golf-bénéfice de la Sûreté du Québec, poste MRC d'Antoine-Labelle

3 TRANSPORTS

4 HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Étude sur l'implantation des écocentres dans la région
- 4.2 Nomination de représentants au Comité technique Écocentres de la Rouge

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) –matricule 1740-81-1335
- 5.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), matricule 1841-41-0012
- 5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – matricule 1840-14-1265
- 5.4 Nomination d'un membre au Comité consultatif en environnement
- 5.5 Amendement à la résolution 2014.05.138, Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – demande de permis d'agrandissement, matricule 2141-30-1129

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Entériner l'embauche de madame Allyson Jones, à titre d'animatrice du service de garde
- 6.2 Entériner notre adhésion « membre étoile » Espace Théâtre, à Muni Spec Mont-Laurier
- 6.3 Aide financière au Festival de la Rouge
- 6.4 Nomination d'un représentant au conseil d'administration du Festival de la Rouge

7. DÉPÔT DES RAPPORTS

- 7.1 Service de la prévention des incendies
- 7.2 Service des travaux publics
- 7.3 Service de l'urbanisme
- 7.4 Service des loisirs

8. INFORMATION DES ÉLUS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2014.07.171

Adoption de l'ordre du jour amendé

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 5.5 Amendement à la résolution 2014.05.138, Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – demande de permis d'agrandissement, matricule 2141-30-1129.

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.172

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 25 juin 2014

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 25 juin 2014, tels que présentés.

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.173

Autorisation de paiement des comptes du mois de juin 2014

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU :

- d'autoriser le paiement des comptes du mois de juin 2014 selon
 - o la liste des chèques totalisant 577 020,18 \$
 - o les prélèvements totalisant 8 269,80 \$
 - o le remboursement – intérêts, emprunts 2 670,26 \$
- Pour un GRAND TOTAL de 587 960,24 \$

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.174

Transferts budgétaires

CONSIDÉRANT que certains postes dépassent le budget établi et qu'il y a de la disponibilité dans d'autres postes;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU de procéder aux réaffectations suivantes totalisant dix mille huit cents dollars (10 800 \$) :

	<u>NOM DU POSTE</u>	<u>AUGMENTER</u>	<u>DIMINUER</u>
	<u>Administration</u>		
02.130.00.419	Service recouvrement	4 000 \$	
02.130.00.410	Honoraires professionnels		-4 000 \$
		4 000 \$	-4 000 \$
	<u>Pompiers</u>		
02.220.00.494	Cotisations, abonnements	300 \$	
02.220.00.650	Vêtements	3 000 \$	
02.220.00.681	Électricité	2 000 \$	
02.295.00.999	Premiers répondants		-5 300 \$
		5 300 \$	-5 300 \$
	<u>Fourrière</u>		
02.295.00.451	Fourrière	1 500 \$	
02.295.00.999	Premiers répondants		-1 500 \$
		1 500 \$	-1 500 \$
		10 800 \$	-10 800 \$

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.175

Désengagement du surplus accumulé réservé

CONSIDÉRANT que des montants ont été réservés au surplus accumulé pour certains projets, notamment pour l'achat d'un camion pour la Régie des eaux et pour l'acquittement d'honoraires professionnels pour l'établissement de différentes servitudes;

CONSIDÉRANT que les projets sont terminés et qu'il y a lieu de désengager les montants non utilisés;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU :

D'autoriser le désengagement du surplus accumulé réservé des montants suivants :

2 705,74 \$, achat d'un camion pour la Régie des eaux, et
1 371,04 \$, honoraires professionnels pour servitude,

et que les montants soient versés au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.176

Fondation pour l'environnement de la MRC d'Antoine-Labelle, entériner l'aide financière pour la Caravane de l'environnement

CONSIDÉRANT que la Caravane de l'environnement est un projet de la Fondation pour l'environnement de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que la Caravane de l'environnement a pour mission d'encourager la population de la MRC d'Antoine-Labelle à opter pour des comportements écoresponsables;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour assurer la continuité des activités de la Caravane;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU d'entériner l'aide financière de cinq cent quatorze dollars (514 \$) versée à la Fondation pour l'environnement de la MRC d'Antoine-Labelle pour le projet Caravane de l'environnement.

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.177

Appui à la municipalité de Kiamika – contrat pour le déploiement d'Internet haute vitesse – MRC d'Antoine-Labelle

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois de février 2013, la MRC d'Antoine-Labelle avait lancé un appel de propositions public invitant les fournisseurs intéressés à présenter un projet de déploiement d'Internet haute vitesse sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle a initié, à la demande de certaines municipalités, les démarches dans le cadre du programme Communautés rurales branchées (CRB) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le but d'améliorer le service Internet haute vitesse aux citoyens de l'ensemble des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT que quatre (4) propositions ont été analysées par un comité technique de la MRC d'Antoine-Labelle, soit RRI Choice Canada, Xittel, Communautel et Xplornet;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des propositions de différents fournisseurs par la firme Yuvo inc., au cours du mois de mai 2013, la MRC d'Antoine-Labelle avait recommandé au MAMROT de recevoir favorablement les conclusions du rapport de la firme Yuvo inc. ainsi que les options de déploiement proposées;

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2013, un contrat a été signé entre le MAMROT et RRI Choice Canada pour la desserte du maximum d'immeubles non-desservis par Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle conditionnellement à ce que leur couverture n'empiète pas sur la couverture actuelle et future de Communautel et de la couverture actuelle de Forsak;

CONSIDÉRANT qu'en date du 9 juin 2014, il est constaté qu'il n'y a aucun développement pour la desserte d'Internet haute vitesse par RRI Choice Canada sur le territoire;

CONSIDÉRANT la résolution 2014-06-236, adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Kiamika lors de la séance ordinaire du 9 juin 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU que la municipalité de Nominique appuie la municipalité de Kiamika dans sa demande auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin qu'il assure un suivi du contrat signé avec RRI Choice Canada pour la desserte d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est de plus résolu qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Monsieur Pierre Arcand, ministre responsable de la région des Laurentides, et à monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle.

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.178

Tournoi de golf annuel de la Fondation CHDL-CRHV

CONSIDÉRANT la tenue du 25^e tournoi de golf annuel de la Fondation du CHDL-CRHV le 25 août 2014 au Club de golf de Nominique;

CONSIDÉRANT que le Centre de santé et de services sociaux d'Antoine-Labelle dessert non seulement nos contribuables mais aussi toute la population de la Vallée de la Rouge, et que ce centre est vital pour notre région;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE POIRIER

ET RÉSOLU :

D'acheter quatre (4) billets pour le tournoi, incluant le souper, au coût de cent soixante-quinze dollars (175 \$) le billet.

De devenir partenaire d'une « Normale » au coût de trois cent cinquante dollars (350 \$).

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.179

Adoption des prévisions budgétaires 2014 révisées de l'Office municipal d'habitation de Lac-Nominingue

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a approuvé les prévisions budgétaires pour l'année 2014 de l'Office municipal d'habitation de Lac-Nominingue (résolution 2013.12.319);

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires ont été révisées et que celles-ci doivent être approuvées par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU d'approuver les prévisions budgétaires 2014 révisées de l'Office municipal d'habitation de Lac-Nominingue et de payer à cet Office, la contribution de la Municipalité correspondant à dix pour cent (10%) du déficit approuvé par la Société d'habitation du Québec, représentant la somme de sept mille cent huit dollars (7 108 \$).

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.180

Retrait de la municipalité de Nominingue au Regroupement Laurentides-Outaouais de l'Union des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT l'entente avec l'Union des municipalités du Québec, mandataire des municipalités membres pour le Regroupement Laurentides-Outaouais, relative à l'achat en commun d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT que l'entente 2009-2014 prend fin le 1^{er} novembre 2014;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire adhérer à la Mutuelle des municipalités du Québec pour ses assurances;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'informer l'Union des municipalités du Québec, mandataire des municipalités membres pour le Regroupement Laurentides-Outaouais, que la municipalité de Nominingue ne renouvellera pas son adhésion à ladite entente.

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.181

Adhésion à titre de membre de la Mutuelle des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT que l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT que la Municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la Municipalité en devienne membre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la municipalité de Nominique devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

Que la Municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du *Code municipal du Québec* et 465.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

Que la Municipalité verse une somme de cent dollars (100 \$) pour acquitter la contribution annuelle;

Que la Municipalité contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 20 juin 2014;

Que le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.182
Nomination d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT la résolution 2013.11.291 portant sur la nomination de monsieur Gaétan Lacelle à titre de maire suppléant, jusqu'à nouvel ordre;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU de nommer la conseillère madame Diane L'Heureux, mairesse suppléante avec tous les privilèges, droits et obligations, conformément à l'article 116 du Code municipal, à compter du 1^{er} août 2014 et jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.183
Entériner la mesure disciplinaire pour l'employé 20-503

CONSIDÉRANT l'avis disciplinaire par le directeur général adjoint et le directeur du Service à l'employé numéro 20-503;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU d'entériner l'avis disciplinaire donné à l'employé numéro 20-503 par le directeur général adjoint et le directeur du Service tel qu'expliqué dans la lettre du 8 juillet 2014.

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.184
Déployer le drapeau acadien à l'hôtel de ville, du 8 au 24 août 2014

CONSIDÉRANT que le congrès mondial acadien 2014 se tiendra du 8 au 24 août;

CONSIDÉRANT que ce congrès réunit la communauté d'origine acadienne de partout dans le monde;

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes de la région sont originaires de la région de l'Acadie;

CONSIDÉRANT que le conseil désire manifester son appui à la communauté acadienne;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU de déployer le drapeau acadien à l'hôtel de ville pour la durée du congrès mondial acadien, soit du 8 au 24 août 2014.

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.185

Tournoi de golf-bénéfice de la Sûreté du Québec, poste MRC d'Antoine-Labelle

CONSIDÉRANT la tenue d'un tournoi de golf organisé par la Sûreté du Québec, poste de la MRC d'Antoine-Labelle, le 3 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis seront remis à l'Action bénévole de la Rouge;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE POIRIER

ET RÉSOLU d'entériner l'achat de quatre (4) billets pour le tournoi, incluant le souper, au coût de cent vingt dollars (120 \$) le billet.

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.186

Étude sur l'implantation des écocentres dans la région

CONSIDÉRANT le projet pour implanter des écocentres dans la région;

CONSIDÉRANT les discussions lors de la rencontre « Écocentres » le 8 juillet dernier, à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU que la municipalité de Nominique accepte que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge forme le Comité technique Écocentres de la Rouge pour évaluer, dans le cadre d'un projet régional, des scénarios d'implantation d'écocentres.

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.187

Nomination de représentants au Comité technique Écocentres de la Rouge

CONSIDÉRANT la formation d'un Comité technique Écocentres de la Rouge pour évaluer, dans le cadre d'un projet régional, des scénarios d'implantation d'écocentres;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉGAN LACELLE

ET RÉSOLU de nommer monsieur Richard Lasnier, à titre de représentant de la municipalité de Nominique pour siéger sur ledit comité et monsieur Stéphane Sauro, à titre de substitut.

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.188

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - matricule 1740-81-1335

CONSIDÉRANT la demande de PIIA déposée par le propriétaire du 2143 chemin du Tour-du-Lac (matricule 1740-81-1335);

CONSIDÉRANT que les travaux consistent à repeindre la façade du bâtiment;

CONSIDÉRANT le plan des couleurs des travaux projetés déposé par le propriétaire;

CONSIDÉRANT que les couleurs choisies respectent les normes du PIIA;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée du 25 juin 2014;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU que le conseil approuve la demande de PIIA pour des travaux de peinture de la façade de la propriété située au 2143, chemin du Tour-du-Lac (matricule 1740-81-1335), selon le plan des couleurs déposé par le propriétaire.

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.189

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), matricule 1841-41-0012

CONSIDÉRANT la demande de PIIA déposée par le propriétaire du 2302 chemin du Tour-du-Lac (matricule 1841-41-0012);

CONSIDÉRANT que les travaux consistent à l'agrandissement du bâtiment;

CONSIDÉRANT le plan des couleurs des travaux projetés déposé par le propriétaire;

CONSIDÉRANT que les couleurs choisies respectent les normes du PIIA, à l'exception des cadrages bruns qui ne montrent aucun caractère architectural;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée du 25 juin 2014;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU le conseil approuve la demande de PIIA pour des travaux d'agrandissement de la propriété située au 2302, chemin du Tour-du-Lac (matricule 1841-41-0012), selon le plan des couleurs déposé par le propriétaire, le tout conditionnel à l'ajout de cadrages architecturaux bruns.

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.190

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – matricule 1840-14-1265

CONSIDÉRANT la demande du comité des Gares de Nominique de modifier le PIIA accordé en octobre 2013 afin que la gloriette projetée soit peinte de couleur cèdre;

CONSIDÉRANT que les maisonnettes ont été peintes aux couleurs de la gare;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée du 25 juin 2014;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU que le conseil municipal approuve la modification au PIIA pour la couleur de la gloriette, soit couleur cèdre à l'intérieur et les murs extérieurs peints avec une ou des couleurs que l'on retrouve sur la gare.

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.191

Nomination d'un membre au Comité consultatif en environnement

CONSIDÉRANT le poste à combler au Comité consultatif en environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU de nommer monsieur Réal Martel à titre de représentant occupant d'immeuble au Comité consultatif en environnement pour un terme de deux ans, à compter des présentes.

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.192

Amendement à la résolution 2014.05.138, Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – demande de permis d'agrandissement, matricule 2141-30-1129

CONSIDÉRANT la demande de permis pour un agrandissement au 1364, chemin du Tour-du-Lac;

CONSIDÉRANT que cette demande a franchi les étapes du PIIA;

CONSIDÉRANT que selon le règlement de zonage, une marina commerciale ou publique est autorisée dans cette zone;

CONSIDÉRANT que les propriétaires désirent une marina commerciale et non publique, telle que mentionnée à la résolution 2014.05.138;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU de modifier la résolution 2014.05.138 en y faisant mention qu'il s'agit d'une marina commerciale.

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.193

Entériner l'embauche de madame Allyson Jones, à titre d'animatrice du service de garde

CONSIDÉRANT les besoins en main d'œuvre pour le service de garde du camp de jour, pour la saison estivale 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU de ratifier l'embauche de madame Allyson Jones, à titre d'animatrice du service de garde du camp de jour, selon les dispositions de la convention collective en vigueur à la Municipalité, pour la saison estivale 2014.

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.194

Entériner notre adhésion « membre étoile » Espace Théâtre, à Muni Spec Mont-Laurier

CONSIDÉRANT la demande d'adhésion « membre étoile » Espace Théâtre de Muni Spec Mont-Laurier, afin de soutenir le fonds de valorisation mis en place;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE POIRIER

ET RÉSOLU d'entériner l'adhésion de la municipalité de Nominique à « membre étoile » Espace Théâtre, Muni Spec Mont-Laurier, au coût de deux cents dollars (200 \$) par année, pour une période de cinq (5) ans, pour un total de mille dollars (1 000 \$).

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.195
Aide financière au Festival de la Rouge

CONSIDÉRANT que le Festival de la Rouge (ci-après le Festival) est responsable de l'organisation d'un événement culturel qui se tiendra sur le territoire de la municipalité de Nominique, entre les 25 juillet et 2 août 2014, et au cours duquel seront présentés des spectacles musicaux d'envergure ainsi que de l'animation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire offrir son soutien à la réalisation d'un tel événement qu'elle juge d'intérêt pour l'ensemble des contribuables de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le Festival a présenté une demande d'aide financière à la Municipalité sous forme de subvention remboursable et ce, visant à soutenir la réalisation d'un tel événement;

CONSIDÉRANT les engagements des représentants du Festival en regard de l'évolution de ce dossier ainsi que de sa réalisation;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de l'ensemble des contribuables d'assurer la continuité et le succès d'un tel événement qui bénéficie à l'ensemble de la municipalité de Nominique;

EN CONSÉQUENCE DES CONSIDÉRANTS QUI FONT PARTIE INTÉGRANTE DE LA PRÉSENTE RÉSOLUTION,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. D'autoriser l'octroi d'une subvention sous forme d'avance de fonds remboursable par le Festival, le tout à être versé et remboursé selon les échéances suivantes :

DATES	MONTANT À ÊTRE VERSÉ PAR LA MUNICIPALITÉ	REMBOURSEMENT PAR LE FESTIVAL
16 juillet 2014	40 000 \$	
Avril 2015		40 000 \$

2. Le maire et le directeur général de la municipalité de Nominique sont autorisés, par la présente, à signer l'entente à intervenir entre la municipalité de Nominique et le Festival en regard de ladite subvention.

ADOPTÉE

Résolution 2014.07.196
Nomination d'un représentant au conseil d'administration du Festival de la Rouge

CONSIDÉRANT que suite à l'entente entre le Festival de la Rouge et la Municipalité relative à l'aide financière sous forme de subvention remboursable, il y a lieu de nommer un représentant de la Municipalité pour faire partie du conseil d'administration du Festival de la Rouge;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU que madame Diane L'Heureux, conseillère, soit nommée représentante de la municipalité de Nominique pour siéger au conseil d'administration du Festival de la Rouge.

ADOPTÉE

Dépôt des rapports

Service de la prévention des incendies

[Dépôt du rapport mensuel de juin 2014 des statistiques de l'année en cours concernant les interventions du Service des incendies.](#)

Service des travaux publics

[Dépôt du rapport des travaux effectués en juin 2014 par le Service des travaux publics.](#)

[Dépôt du rapport relatif à la qualité de l'eau potable et les équipements de l'usine d'eau potable durant le mois de juin 2014.](#)

Service d'urbanisme

[Dépôt du rapport du Service d'urbanisme concernant les permis émis pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014.](#)

Service des loisirs

[Dépôt du rapport du travail effectué durant le mois de juin 2014, par le Service des loisirs.](#)

[Dépôt du rapport de la responsable de la bibliothèque, incluant les statistiques.](#)

Résolution 2014.07.197

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Georges Décarie
Maire

Robert Généreux, ing., M.A.
Secrétaire-trésorier et
Directeur général

Certificat de crédit # 2014-07

Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir le montant des dépenses autorisées par le conseil municipal de Nominique aux termes des résolutions adoptées lors de la séance du quatorze juillet deux mille quatorze (14 juillet 2014).

À Nominique, ce quatorzième jour de juillet 2014.

Robert Généreux, ing., M.A.
Secrétaire-trésorier et
Directeur général

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.